

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 24 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 18 Octobre 2011, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme PASQUALAGGI, Adjoint au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme MORACCHINI	à	M. CASASOPRANA
Mme RISTERUCCI	à	M. CERVETTI
M. GABRIELLI	à	Mme FIESCHI DI GRAZIA
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
Mme PERES	à	Mme PASQUALAGGI
M. D'ORAZIO	à	Mme LUCIANI

Etaient absents :

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointe au Maire, Mme DEBROAS, MM. TOMI, ZUCARELLI, Mme PASTINI, M. RUAUT, Mme GUERRINI, MM. MARCANGELI, SBRAGGIA, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 24 Octobre 2011

Délibération N°2011 / 259

**Mise à disposition au profit de l'association Atelier Permanent d'Initiation à
L'Environnement Urbain (APIEU) - CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR
L'ENVIRONNEMENT (CPIE) d'Ajaccio, d'un appartement dans le Groupe Scolaire des
Cannes.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Suite à la liquidation de l'association ATELIERS VERTS ET BLEUS D'AJACCIO (AVBA), dont l'objet était de promouvoir et d'animer une politique d'éducation à l'environnement auprès des établissements scolaires et du public ; l'association ATELIER PERMANENT D'INITIATION A L'ENVIRONNEMENT URBAIN (APIEU) - CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE) d'Ajaccio, qui travaillait en partenariat avec l'association AVBA, sollicite aujourd'hui, la mise à disposition des locaux communaux dont bénéficiait l'association dissoute (un appartement situé dans le Groupe Scolaire des Cannes), par la signature d'une nouvelle convention.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association APIEU-CPIE d'Ajaccio, une convention de mise à disposition d'un appartement situé dans le groupe scolaire des Cannes.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de M. DIGIACOMI, Adjoint Délégué,
Et après en avoir délibéré,**

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements les régions et l'Etat,
Vu la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu la Loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 21 octobre 2011.

**DECIDE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

la mise à disposition au profit de l'association APIEU-CPIE d'Ajaccio, d'un appartement situé dans le Groupe Scolaire des Cannes.

AUTORISE Monsieur le Maire

à signer la convention y afférant ainsi que tous documents nécessaires à cet effet.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI